

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/28 DU 30 SEPTEMBRE 2008 PORTANT RATIFICATION PAR LA  
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON DE  
DEVELOPPEMENT N° H 383-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET  
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT RELATIF  
AU FINANCEMENT ADDITIONNEL EN FAVEUR DU PROJET  
MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (PMLS),  
SIGNE A BUJUMBURA LE 16 JUILLET 2008.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'accord de Don de Développement n° H 383-BI entre la République du Burundi et  
l'Association Internationale de Développement relatif au Financement Additionnel  
du Projet Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (PMLS), signé à Bujumbura le 16 juillet  
2008 ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord de Don de Développement  
n° H 383-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale  
de Développement relatif au Financement Additionnel du Projet  
Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (PMLS), signé à Bujumbura le 16  
juillet 2008.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

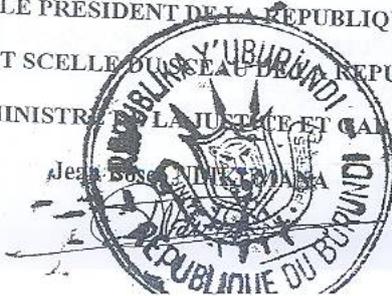
Fait à Bujumbura, le 30 septembre 2008,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

VU ET SCELLE DU SECRETAIRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,



*Handwritten signature and date:*  
30.9.2008

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI  
DE L'ACCORD DE DON DE DEVELOPPEMENT N° H 383-BI ENTRE LA  
REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT ADDITIONNEL  
EN FAVEUR DU PROJET MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE  
LE SIDA (PMLS), SIGNE A BUJUMBURA LE 16 JUILLET 2008**

NOUS, PIERRE NKURUNZIZA

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

Ayant vu et examiné l'Accord de Don de Développement n° H 383-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement, Relatif au Financement Additionnel en faveur du Projet Multisectoriel de Lutte Contre le SIDA (PMLS) signé à Bujumbura le 16 juillet 2008,

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

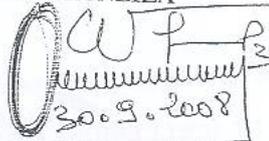
Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 30 septembre 2008,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

  
30.9.2008

VU ET SCELLE DU SECRETAIRE DE LA REPUBLIQUE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

